Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 066-216602128-20261103-127_2026-DE

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six et le Trois Novembre à Dix Huit Heures Trente.
Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Guy ROUQUIE, maire de Torreilles.
Date de convocation du conseil municipal : 28 octobre 2026.
Présents : Guy ROUQUIE, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED-GARCIA, Gérard CEBELLAN, Emma SABATE, Jean-Luc ROMERA, Emilie MONTANES, Sébastien CABRI, Monique DEYRES, Marie-Christine BEYLEIX MOISAN, Patrick REDA, Christophe PEREZ, Nathalie VILLALONGUE, Sandrine JOUE-MACH, Christophe CLARET, Jean-Michel PONCE, Stéphanie FLEURY, Coralie ZAMORA, Jean-Christophe MARGAIL, Emilie COUVEZ, Pierre PAGNON, Bastien MONREAL, Bénédicte ROGER.
Absents excusés : Pierre FAGET donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Audrey GALLOY donne pouvoir à Jean-Michel PONCE, Damien CLET donne pouvoir à Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS donne pouvoir à Guy ROUQUIE.
En exercice : 27 Présents : 23 Ayant pris part au vote : 27
Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.
Bénédicte ROGER est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délibération n°127/2026
Approbation de la convention de partenariat avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) Occitanie dans le cadre du dispositif «Biodiv'tour»

Rapporteur : Madame Emma SABATE, adjointe au maire.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de convention de partenariat avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) Occitanie relative à l'offre de visites de terrain permanentes «Biodiv'tour» ;

CONSIDERANT que le «Biodiv'tour» est une offre de visites de terrain visant à promouvoir et partager les retours d'expériences sur les projets en faveur de la transition écologique et de la biodiversité en Occitanie ;

CONSIDERANT que la commune de Torreilles souhaite valoriser ses actions emblématiques en matière de stratégie foncière et de gestion des espaces naturels (désenrochement du Bourdigou, protection des espèces patrimoniales, renaturation et désimperméabilisation) ;

CONSIDERANT que l'engagement de la commune consiste à accueillir un maximum de deux éditions par an, pour des groupes de quinze personnes environ par visite ;

CONSIDERANT que ces visites sont proposées à titre gratuit par la commune ou par l'ARB Occitanie et ne génèrent pas de charges financières directes pour la collectivité ;

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de madame Emma SABATE, adjointe au maire,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

➢ APPROUVE les termes de la convention de partenariat à intervenir avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) Occitanie pour le dispositif «Biodiv'tour» ;

.../...

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 066-216602128-20261103-127_2026-DE

➢ FIXE la participation de la commune à un maximum de deux éditions par an, pour des groupes composés au maximum de quinze participants par visite ;

➢ AUTORISE monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : 06 NOV. 2026
Et publication du : 06 NOV. 2026

Le maire,

MAIRIE DE TORREILLES (Pyr. Or.)

Guy ROUQUIE

La secrétaire,

Bénédicte ROGER